

## Rencontre Acireph - Inspection

L'ACIREPh a été reçue le 26 septembre 2007 par Monsieur Jean-Louis Poirier, Doyen de l'Inspection Générale de Philosophie pour discuter de *l'avenir de l'enseignement de philosophie*. L'entretien a principalement porté sur deux questions, **l'extension en première et le baccalauréat**.

Bulletin  
de  
l'association  
pour la  
création  
des instituts  
de recherche  
sur  
l'enseignement  
de la  
philosophie

### 1. LE PROJET D'EXTENSION DE LA PHILOSOPHIE EN PREMIÈRE

C'était le point principal. L'extension est très sérieusement envisagée par le Ministère et s'inscrit dans le prolongement de la loi d'orientation de 2005 sur le devenir de l'école<sup>1</sup>.

#### A) SUR LES HORAIRES.

Il faut s'attendre en raison des **contraintes budgétaires et de la volonté de ne pas alourdir la grille horaire des élèves à un rééquilibrage des horaires entre la première et la terminale, même s'il n'est pas** formellement exclu que la réforme ne se fasse *pas* à moyens constants. Le Doyen a souhaité savoir ce que nous pensions, notamment concernant la défense des huit heures dans une série qui représentent un peu moins de 13% des élèves de terminales.

Nous lui avons dit :

1° que l'extension en première était à nos yeux déterminante pour l'avenir de l'enseignement de philosophie, tant pour sa nécessaire évolution (meilleure prise en compte des exigences de la progressivité) que pour sa consolidation.

2. que la focalisation sur la défense crispée des 8 heures de L, héritage historique des transformations successives de la « Classe de Philosophie » en T.A puis en T.L, liait de façon discutable le sort de l'enseignement de philosophie à la seule série littéraire, alors que nous le considérons comme relevant de la formation *générale* de tous les élèves, et non d'une *spécialité* (le clivage littéraire-scientifique). Qu'en conséquence, nous étions *"ouverts" à toutes les propositions* et que nous considérerions *d'abord le volume horaire et l'équilibre entre première / terminale dans chaque série* et non pas le nombre d'heures en terminale L.

3° Nous avons précisé, que pour les mêmes raisons, l'extension en première devrait être envisagée *pour toutes les séries*.

Le Doyen a précisé que les réflexions en cours ne concernaient pas les séries technologiques – dont les grilles horaires venaient de plus d'être modifiées.

#### B) QUEL GENRE D'ENSEIGNEMENT POUR LA PREMIÈRE ?

Le Doyen a souhaité savoir si nous concevions un enseignement en première comme une *initiation*, dans l'esprit de celui de terminale avec, par exemple, un programme comportant quelques notions.

Nous avons indiqué

1. que ce serait une grave erreur de concevoir cet enseignement comme une "initiation". Outre l'aspect très discutable de tout modèle « initiatique », cela pousserait à la reproduction pure et simple de ce qui se fait en terminale sans aucune prise en compte véritable et des exigences de la progressivité et de l'occasion offerte de diversifier les exercices et les pratiques. Nous avons dit notre préférence pour une formule « année 1 » de philo puis « année 2 » avec à chaque fois des programmes, des objectifs, des exercices et des "outils" différents, bref des modalités spécifiques et non un étallement du "même" sur deux ans qui viderait la réforme de son sens.

Le Doyen a paru sensible à l'argument.

<sup>1</sup> Le rapport annexé à la loi souhaite le renforcement d'une série L renouvelée ("solide-ment articulée selon quatre dominantes (langues et civilisations, arts, mathématiques et communication") par « **l'introduction, en première, d'une préparation à la philosophie** ».

## C) LE PROGRAMME

Le Doyen nous a demandé ce que nous penserions d'un programme plus "directif", comme l'est un programme tournant de textes (ce qui n'est qu'un exemple).

Nous avons dit :

1° que nous partagions le souci d'un programme plus *déterminé* ;

2° que nous n'étions pas *a priori* hostiles à ce qu'une *partie* du programme comprennent des œuvres mais à certaines conditions (que les élèves ne passent pas l'année uniquement sur des œuvres - ce qui n'était pas l'idée du Doyen), et pourvu qu'on prenne certaines précautions (éviter un programme tournant comportant trop d'œuvres ou des œuvres dont l'appropriation serait impossible sauf à contraindre élèves et professeurs à une charge de travail tout à fait disproportionnée alors qu'ils débutent en philosophie et ont passé le bac français).

Nous avons rappelé les positions de l'association :

- souhait d'un programme de problèmes, avec des repères conceptuels explicitement attachés au traitement des problèmes, comprenant si nécessaire des repères en histoire des idées,
- et ajouté qu'il faudrait *articuler* ce programme, au moins partiellement avec les *autres disciplines* (par exemple l'argumentation en français, ou certains thèmes du programmes de SES) ; enfin prévoir un *apprentissage* des exercices.

Le Doyen a souligné la difficulté de certaines de nos propositions qui même si elles peuvent avoir une certaine pertinence auraient peu de chance d'être acceptées dans la profession. Il a clairement signifié sa volonté de réussir pour l'avenir même de notre enseignement et la nécessité pour cela d'arriver à des propositions assez largement consensuelles, ce qui excluait de rouvrir la question des programmes de terminales.

## 2. LE BACCALAURÉAT

Si la situation s'est améliorée, le Doyen convient que tout ne va pas pour le mieux. Il souhaite que les élèves sachent mieux ce qu'on attend d'eux et ce qu'ils ont à faire.

Nous avons dit

1° que nous souhaitions une réflexion sur les épreuves et leur évolution (notamment pour les séries technologiques)

2° qu'il y avait des propositions qu'il faudrait sérieusement songer à expérimenter (dissertations accompagnées de deux textes éclairant différemment la question du sujet ; donner des textes plus longs pour avoir le contexte tout en limitant l'étude à un passage...)

3° que l'oral de rattrapage avait peu de sens et qu'au lieu de subordonner l'étude des œuvres de l'année à cet oral, on pourrait envisager que l'exercice sur texte (du premier tour de l'épreuve) soit tiré d'une œuvre dont l'étude, plus motivée et plus motivante, serait prescrite pendant l'année. Nous avons souligné l'absurdité d'un programme fait d'une liste d'environ quatre-vingt auteurs (!) quand en réalité c'est toujours la même petite dizaine d'œuvres qui reviennent à l'oral...

Le Doyen a été *intéressé* par certaines de nos suggestions tout en insistant sur l'**impossibilité de bouleverser les épreuves**. A notre interrogation sur le cas des séries technologiques, il répond qu'elles ne sont pas concernées par les réflexions en cours. En revanche, il est revenu sur la nécessité **que les élèves sachent exactement ce qu'ils doivent faire, ce sur quoi ils seront interrogés et soient effectivement interrogés sur ce qu'ils ont appris**, ce qui n'est pas toujours le cas, exception faite d'un petit nombre. Pour ce faire, il souhaite **revoir les formulations d'énoncés** soulignant, par exemple, que les questions "directes" sont très difficiles et perçues comme des devinettes (l'élève ne sachant pas ce qui est attendu). Il a rappelé que les sujets des années 50 étaient plus précis, comprenant dans leur énoncé des indications pour ainsi dire sur la façon de traiter le sujet.

Aussi, souhaite-il des dispositions permettant aux sujets d'évoluer vers une **plus grande lisibilité**.

Nous avons demandé que soient établis chaque année par les commissions de véritables rapports de baccalauréat pour une plus grande transparence, une clarification des attendus, une « moralisation » et une meilleure connaissance de l'épreuve.

Le Doyen répond : 1. qu'un rapport des *concepteurs* de sujets n'est pas réalisable à cause du trop grand nombre de sujets préparés (250 à 300 chaque année). 2. qu'il ne voit pas d'obstacle à un rapport des commissions – mais cela reste à explorer.

## 3. AUTRES SUJETS ABORDÉS À L'INITIATIVE DE L'ACIREPH

**1. Les IREPh** : notre demande reste d'actualité. Et plus encore avec l'extension en première qui implique une mobilisation importante des ressources et du savoir-faire pédagogique des professeurs de philosophie, des lieux pour se former, échanger et accompagner les changements – sans même parler de la formation continue constamment revue à la baisse.

**2. Les dédoublements dans les séries technologiques**. Les collègues et les élèves payent très fort l'absence de textes précis sur les seuils de dédoublement dans un contexte de restriction des dotations horaires, les chefs d'établissement le fixant eux-mêmes en fonction de raisons qui doivent plus à une logique comptable qu'à une logique pédagogique. Concernant la réforme des horaires dans ces séries, l'alignement de toutes les séries sur le moins 1h + (1h) y compris les ex-SMS ne constitue certainement pas une évolution positive.

Pour les IREPh et la formation continue, le Doyen répond qu'il ne peut rien faire. Pour les dédoublements, il confirme que l'absence de seuil de dédoublements dans les textes réglementaires ne permet pas d'intervenir.

Pour conclure, le Doyen a rappelé son double souci concernant la réforme à venir :

- qu'elle se fasse dans le calme et consensuellement (condition de sa réussite)
- qu'elle soit aussi l'occasion d'une approche nouvelle pour le plus grand profit des élèves.

### A SAVOIR !!

L'Inspection Générale de l'Éducation Nationale a remis au Ministre en juillet 2006 un rapport sur les mesures à prendre « pour revaloriser la série littéraire au lycée ».

Même si le nouveau Ministre n'est pas lié par ce rapport, on peut y lire ceci « *Si les derniers ministres n'ont pas réussi à faire évoluer l'organisation de l'enseignement philosophique, il semble aujourd'hui – l'enquête sur la série L nous l'a confirmé – que cette organisation pourrait être repensée, d'une manière plus souple et moins solennelle qu'actuellement, sur les deux années de Première et de Terminale, et être répartie, pour cette dernière classe, entre tronc commun et enseignement de spécialité (ou dominante optionnelle).* p.37.

Ou encore : « *En ce qui concerne l'enseignement de la philosophie, les réflexions menées ces dernières années ont permis des évolutions (cf. 2.1.2.4) de sorte qu'on peut aujourd'hui envisager une répartition sur les deux années de Première et de Terminale, mais aussi entre tronc commun et, éventuellement, enseignement optionnel pour cette dernière classe. Commencer l'enseignement de la philosophie en Première permettrait, en l'inscrivant dans une durée plus longue, d'en renouveler la pédagogie et d'apporter quelque chose de spécifique aux études littéraires. Cette organisation permettrait d'éviter de concentrer sur une seule épreuve l'ensemble des coefficients de la discipline, une note pouvant être attribuée à la fin de la Première, par exemple dans le cadre d'un contrôle en cours de formation* ». p.70

« *Des rééquilibrages, pour une même discipline entre les horaires de Première et Terminale sont possibles ; ils seront même nécessaires si on introduit l'enseignement de la philosophie en Première, car cela conduira nécessairement à réduire l'horaire de philosophie en Terminale d'un nombre d'heures égal à l'horaire de Première (l'option mineure envisagée ci-dessus apportant, éventuellement, en Terminale, un complément appréciable pour une partie des élèves).* p.78

**Toutes ces questions seront rediscutées lors de nos journées d'études les 27 et 28 octobre prochains**

### BULLETIN D'ADHESION ET D'INSCRIPTION

**aux journées d'étude de l'Acireph les 27 et 28 octobre 2007**

#### ***Comment parler en classe de la religion et des croyances religieuses ?***

- Je m'inscris aux journées d'étude 2007, **je paye 20 euros**.
- Je m'inscris aux journées d'étude 2007 & j'adhère ou ré-adhère à l'ACIREPh pour l'année 2007/2008, **je paye 35 euros**
- J'adhère ou réadhère à l'ACIREPh pour l'année 2007/2008, **je paye 25 euros**  
(l'adhésion à l'ACIREPH comprend l'abonnement au bulletin et à Côté-Philo)

**Repas souhaités :**  samedi midi  samedi soir  dimanche midi (à payer sur place)

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Tél..... e-mail.....

Date : Signature :

**Bulletin et chèque bancaire ou postal** (libellé à l'ordre de l'ACIREPH)

**A adresser à :** Janine Reichstadt, 108 rue de Turenne, 75003 Paris